



MARS 2020
DOGSE

FO COM \ ORANGE



CSE GSE

Gestion de l'épidémie

COVID 19



Lundi 9 Mars, s'est tenu un CSE extraordinaire sur la gestion de la crise sanitaire du coronavirus au sein d'Orange. Plusieurs cas ont été signalés et pris en charge dans l'entreprise, des mesures de quarantaine avec ou sans télétravail mises en œuvre. Certains de nos collègues sont bloqués en zone de confinement.

QUE FAIRE FACE AU VIRUS ?

- SE LAVER LES MAINS
- EVITEZ LE FREE SITTING
- En cas de doute contactez votre médecin du travail par mail
- Signalez-vous à la médecine du travail si vous présentez des fragilités médicales.
- Les médecins du travail proposent de programmer des conf call avec les salariés.

EN CAS DE QUARANTAINE OU DE CONFINEMENT :

- Pour les télétravailleurs habituels : Déclaration sur ANOO de télétravail occasionnel pour situation exceptionnelle.
- Les salariés équipés d'un PC : Déclaration de télétravail occasionnel sur ANOO pour situation exceptionnelle
- Pour les salariés non équipés ou dont l'activité en télétravail est impossible : Les salariés sont en dispense d'activité rémunérée.

LES TECHNICIENS D'INTERVENTION

- Seuls les volontaires interviendront dans les zones confinées, ils seront équipés de protections spécifiques. Les volontaires passeront en amont une visite médicale pour s'assurer qu'ils ne présentent pas de fragilités médicales.
- De façon générale les UI doivent fournir un bidon d'eau, du savon liquide et des serviettes jetables à tous les techniciens pour leur véhicule.

LES SALARIÉS EN AD

- Des lingettes désinfectantes sont à votre disposition en boutique, nettoyez régulièrement les pc tablettes, téléphones

FOCom, *solidaire*, libre et indépendant